

RECAPITULATIF DES RECLAMATIONS DES REGISTRES, COURRIERS ET PERMANENCES OUVERTES AU PUBLIC

Commune	Moyen de communication	Requête et demandeur	Suggestions BE	Réponses aux suggestions du BE par Morgan Fontaine	Réponse COPARY
ANDERNAY	courrier	M. Daamouch : volonté parcelle ZC 54 constructible	Non si trop éloignée du village, OK en limite avec la ZC 46 (M. Charton)	Attention car voisin avec M Charton à l'ouest, qui demande la constructibilité de sa parcelle à hauteur de 1000m ² aux abords du chemin de derrière les jardins. OK avec la suggestion mais bien justifier qu'on répond de manière homogène à M.Charton car il a un projet d'implantation d'une activité économique + Absence de réseaux devant la parcelle concernée	Non
ANDERNAY	registre	M. Leroy-Lonni : volonté parcelle constructible contre la maison de M. Godart	Absence de localisation précise pour se prononcer	OK	Non
ANDERNAY	courrier	M. Godart : volonté parcelles ZB 137 et 138 pour activités éco sur 700 m ²	Non car risque d'être en dehors de la trame urbaine	Les élus de la COPARY ont à coeur que le PLUi ne doit bloquer aucun projet lié à une extension ou une implantation d'activité économique (dans la mesure du possible). De plus, nous avons autorisé ce même type de projet à deux reprises. À Villers-aux-Vent par exemple : 2 zones 1AUX en 2ème rideau. Pour un de ces deux projets, M Godart est aussi le propriétaire ou à l'initiative de la demande. Attention au risque d'incohérence. L'emprise souhaitée est minime : 700 m ² . Le branchement aux réseaux est déjà effectué et il y a déjà un bâtiment sur cette parcelle Avis différent de la suggestion du BE : A débattre en COPIL	OK



ANDERNAY	courrier	M. Charton : volonté parcelle ZC 46 pour activités de garage (besoin d'un bâti de 14 m x 18 m)	Non si 2 ^{ème} rideau, OK sur rue à coté de la ZC 53	Le projet ne se situe pas en 2 ^{ème} rideau mais bien aux abords du chemin dit de derrière les jardins. Le propriétaire ne souhaite pas la constructibilité totale de la parcelle, seulement une petite partie pour la création de son entreprise de 14m sur 18m. Seul problème : il n'y a pas les réseaux sur le plans du service AEP EU. Avis du service AEP EU : La demande est recevable pour plusieurs raisons : A terme, une extension des réseaux est prévue à cet endroit ; quand bien même l'extension ne serait pas faite, un branchement simple est fortement probable puisque la parcelle en question est à moins de 15m des réseaux existants. Avis techniciens : OK pour 1000 m ² en 1AUX à l'Est de la parcelle voisine ZC0053	OK
ANDERNAY	courrier et permanence	MM Dervieux : volonté parcelles ZC 252, 258, 259 et 260 constructibles	OK pour la 265 maintenant mais le reste pourra être rediscuté lors d'un prochain PLUi	OK avec la suggestion mais aucun engagement écrit sur les échanges à venir dans le cadre d'un prochain PLUi ; impossible de s'avancer aujourd'hui.	Non
BRABANT	registre	M Simonet-Leullier : volonté construction en second rideau parcelle 17 n°12 rue Favarde	Non car 2 ^{ème} rideau	OK avec la suggestion	Non
BRABANT	registre	M. Petit : volonté parcelle A 23 constructible	Non car impacté par recul de la RD (75 m)	OK avec la suggestion	Non
BRABANT	demande verbale	M. Petit : volonté parcelle ZH 5 constructible	OK si réseaux présents	OK avec la suggestion	OK
BRABANT	courrier	M. Sommesous : volonté parcelles AA 146, 147, 149 ou AA 5, 18, 165, 167 pour extension activités sur 2000 m ²		Préférence pour le scénario d'extension de son activité sur les parcelles voisines, au Nord, pour la continuité urbaine et la logique d'un seul zonage UX au même endroit pour la même activité	OK pour option en extension hors recul de 75 m
CONTRISSON	courrier	Mme Thiriot : volonté parcelles AC 40, 41, 42 pour réaligement rue du Centre	OK : pas d'impact sur les dents creuses car espace très limité	OK avec la suggestion	OK
CONTRISSON	courrier et RDV	Arcelor Mittal : classement en UY de l'ensemble de l'usine et de son "ambition 2030"	OK	OK et déjà validé	OK
COUVONGES	permanence	Projet de développement d'une activité économique à la sortie du village direction Est	OK : parcelles en zone UX	OK avec la suggestion	OK
LAHEYCOURT	permanence	M. Pfender : volonté parcelle constructible pour de l'habitat rue des Romains et agrandissement de la zone UX pour une entreprise de travaux publics	OK : réintégrer les parcelles 98 et 99 en zone UB sur 35 à 40 mètres de profondeur maxi	OK et déjà validé	OK
LAIMONT	permanence	Volonté de construire au hameau de Fontenoy sur 4 lots en entrée de village	Non	OK avec la suggestion	Non : pas de changement car hors trame urbaine et dans un hameau
LAIMONT	registre	M. Buet : volonté parcelle constructible au lieu de NJ à côté de sa construction principale (impasse de l'Enclos)	OK	OK avec la suggestion	OK
LAIMONT	courrier	Fermes Agrivoltaïques de la Grande Ruelle sur Brabant et Laimont	pas d'impact sur le projet si classement en A des terrains	OK avec la suggestion	OK



LAIMONT	courrier et permanence	M. Jeannin : volonté parcelle AC 67 pour projet touristique	OK : zone NL de 517 m ²	OK avec la suggestion	OK
LAIMONT	courrier	M. Philippot : volonté parcelle AB 69 constructible rue Haute	OK : zonage à revoir	OK avec la suggestion mais attention aux autres demandes de ce type, comme à Sommeilles par exemple	OK
MOGNEVILLE	courrier et permanence	M. Apert : volonté parcelles : ZC 63, 64 et 65 constructibles pour maison + activité de sylviculture à long terme	OK pour les 2 bandes sur rue, non pour la profondeur	OK avec la suggestion	OK pour les 2 bandes sur rue, non pour la profondeur
NEUVILLE SUR ORNAIN	courrier et permanence	Mme Bastien : volonté parcelle AA 114 pour installation de mobil-home	Non	OK avec la suggestion	Non
NOYERS-AUZECOURT	courrier et permanence	M. Chenin : volonté parcelle BO 262 pour extension de bâtiment (activité d'exploitant forestier) à Maison du Val	OK : passer en UX	OK avec la suggestion	OK
REMENNECOURT	courrier et permanence	Mme Saorin : contestations sur ferme manquante, ERP, parcelle A 410 constructible et B 247 en Nj au lieu de NL	A revoir avec la Commune	OK avec la suggestion	OK pour extension UA sur rue sur bâtiment manquant, non pour le reste
REVIGNY	permanence et registre	M. Mignot : volonté reclassement d'un terrain de zone NJ en zone UB (rue de Vautrombois)	OK	OK avec la suggestion	OK
REVIGNY	note interne	M. Burgain : volonté superficie totale de 0,39 ha en UB	OK	OK avec la suggestion	OK
REVIGNY	note interne	M. Maillard : volonté superficie totale de 0,37 ha en UB	OK	OK avec la suggestion	OK
REVIGNY	note interne	M. Herbinet : volonté parcelle AA 41 en dent creuse (UB)	OK	OK avec la suggestion	OK
REVIGNY	note interne	M. Gibrat : projet d'implantation de 6 petites structures légères de vacances (type chalet) pour du tourisme. Il souhaiterait aussi aménager une aire de jeux sauvage pour une superficie totale de 0,3 ha en NL	OK	OK avec la suggestion	OK en NL
REVIGNY	courrier et permanence	Mme Thiriot : volonté parcelle AA 37 rue de Vautrombois	Non car 2 ^{ème} rideau	OK avec la suggestion	Non
SOMMEILLES	courrier et registre	M. De Paepe : volonté parcelle AA 16 constructible rue du Vivier	parcelle réintégréable si présence de réseaux	Même remarque que pour Laimont Sauf que pour ce cas, l'emprise est plus importante À débattre en COPIL	OK
VASSINCOURT	permanence et registre	M. Joannes : volonté parcelle constructible au lieu de NJ devant sa construction principale (chemin Fargi Pré)	OK	OK avec la suggestion	OK
VILLERS AUX VENTS	courrier et permanence	M. Godart : volonté parcelles ZO 97, 98, 99, 101 pour activités éco	OK	OK avec la suggestion	OK

